



## **Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 4.1**

**N° de la demande :** 2009-4722  
**Catégorie :** Conversion en homologation complète sans consultation  
**Produit :** Système de contrôle des racines Biobarrier (utilisation non industrielle)  
**Numéro d'homologation :** 28780  
**Matière active (m.a.) :** Trifluraline  
**N° de document de l'ARLA :** 1986448

### **Contexte**

La préparation commerciale Biobarrier, un système de contrôle des racines (utilisation non industrielle), a obtenu une homologation conditionnelle en 2007, sous réserve des conditions énoncées sous le numéro de demande 2007-4098.

### **But de la demande**

La présente demande visait la conversion en une homologation complète du système de contrôle des racines Biobarrier (non industrielle).

### **Évaluation des propriétés chimiques**

Après évaluation, les données sur la stabilité à l'entreposage qui ont été fournies ont été jugées acceptables.

### **Évaluation sanitaire**

Aucun risque inacceptable n'est envisagé si les travailleurs suivent les instructions de l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle qui y est indiqué.

### **Évaluation environnementale**

Une telle évaluation n'est pas requise pour la présente demande.

## Évaluation de la valeur

Les résultats de trois études à long terme sur le terrain et de deux études au moyen de contenants emboîtés ont été soumis. Les études sur le terrain, qui se sont étendues sur des périodes de 15 mois à 7 ans, ont confirmé la capacité du système de contrôle des racines Biobarrier d'éloigner les racines de la barrière sans incidence négative sur les plantes désirées. Même après 7 ans, les racines n'avaient toujours pas traversé la barrière; elles se dirigeaient plutôt par-dessus, sous ou autour du produit. Ces études ont confirmé que le système de contrôle des racines Biobarrier (utilisation non industrielle) empêche la croissance des racines au-delà de l'espace prévu par la toile en polypropylène non tissé.

## Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a évalué la demande et a conclu que l'homologation complète peut être autorisée.

## Références

N° de document de l'ARLA : 1894143

Référence : 1997, Evaluation of Biobarrier for tree root inhibition 1996-1997, Data Numbering Code: 10.2.3.3(b), 10.3.2

No de document de l'ARLA : 1857976

Référence : Smiley ET, 2005, Root growth near vertical root barriers, J. Aboriculture 31(3): 150-152, Data Numbering Code: 10.2.3.3(b)

N° de document de l'ARLA : 1894143

Référence : 2008, Root growth near vertical root barriers after seven years, Data Numbering Code: 10.2.3.3(b), 10.3.2

N° de document de l'ARLA : 1894143

Référence : 2007, Storage losses of trifluralin after 27-months at 20-23°C, Data Numbering Code: 3.5.10

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.